

Zeitschrift: Fachblatt für schweizerisches Anstaltswesen = Revue suisse des établissements hospitaliers

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Heimerziehung und Anstaltsleitung; Schweizerischer Hilfsverband für Schwererziehbare; Verein für Schweizerisches Anstaltswesen

Band: 12 (1941)

Heft: 8

Artikel: Résumé de l'article "Le service social de l'établissement psychiatrique"

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-806267>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.09.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Hauptsache finanzielle. In vereinzelt Kantonen fehlt die erforderliche Einsicht der maßgebenden Behörden. Auch die Platzfrage spielt eine Rolle.

In einigen Kantonen bestehen konfessionelle Schwierigkeiten. Im Prinzip aber wird der Fürsorgedienst von allen Anstalten anerkannt.

Résumé de l'article „Le service social de l'établissement psychiatrique“

Il est dans la nature des choses que le traitement des maladies mentales ne peut que rarement compter sur des résultats positifs durables. Contrairement à ce qui est le cas d'autres maisons d'hospitalisation, il n'est pas possible aux établissements psychiatriques d'exprimer par des chiffres les résultats obtenus. La raison? C'est que la guérison est rarement complète. Chez l'homme souffrant d'une maladie mentale, l'on constate bien que quelque chose n'est pas en ordre; mais le profane ne sait où il faut s'attaquer au mal. Et nombre de patients ne se rendent pas compte qu'ils sont malades!

La personne chargée de donner les soins peut rendre d'immenses services au malade en écartant de son chemin ce qui pourrait être susceptible de le troubler et de l'inquiéter. Elle peut lui donner des conseils et lui indiquer la voie. Mais elle ne doit pas oublier que son activité est forcément incomplète et qu'elle ne réussira pas à rendre la santé au malade dont elle est chargée. Elle ignore quand son ancien patient se trouvera en présence de nouvelles difficultés et le moment où il aura derechef besoin de son assistance. Parfois, cette situation oppresse l'assistante sociale.

Mais cela ne veut pas dire qu'il en est ainsi de tous les malades. En fait, l'assistante éprouve aussi bien des joies, grandes et petites. C'est ainsi qu'elle peut constater souvent que des malades retrouvent leur voie, et alors elle se sent fortifiée dans sa mission.

L'assistance donnée par les établissements psychiatriques n'apporte pas simplement une aide aux malades, car elle décharge sensiblement le

médecin. Il en sera de plus en plus ainsi dans la mesure où le médecin s'intéressera à l'activité de l'assistante et considérera celle-ci comme sa collaboratrice dans la lutte contre le mal!

Lorsque l'on a l'occasion de se rendre compte de ce qu'est l'activité de l'assistante, qui doit satisfaire aux exigences du patient et du médecin, l'on constate avec étonnement que toutes ces exigences peuvent être remplies. Mais il n'en est ainsi que lorsque l'assistante a vraiment l'étoffe nécessaire et qu'elle se sent faite pour la mission qu'elle désire accomplir. Avant tout, il faut qu'elle réussisse à se mettre à la place des malades, parce que c'est de cette manière seulement qu'elle parviendra à gagner leur confiance. Elle se gardera de se montrer embarrassée et interloquée devant les fantaisies de ses malades, mais devra trouver l'attitude indiquée dans les situations les plus inattendues! Elle ne départira jamais de sa bonne humeur! En résumé, l'on peut dire que toute personne désirant venir en aide à des malades atteints d'affections mentales doit posséder des qualités de cœur exceptionnelles et savoir comprendre les particularités de caractère des patients confiés à ses soins. Mais il faut aussi qu'elle soit sûre de l'appui et de la bienveillance des gens sains d'esprit...

Les difficultés qui s'opposent à la création d'un bureau d'assistance pour maladies mentales sont surtout d'ordre financier. Dans bien des cantons, les autorités manquent de la clairvoyance nécessaire. La question d'emplacement joue de même un certain rôle, et ailleurs l'on se heurte à des obstacles de genre confessionnel. En principe, le service d'assistance est reconnu dans tous les établissements.

VSA Verein für Schweizerisches Anstaltswesen (Gegründet 1844)

früher: Schweiz. Verein für Heimerziehung und Anstaltsleitung SVERHA
Redaktor: Emil Gossauer, Waisenvater, Regensdorferstrasse 115, Zürich 10, Tel. 67584
Aktuar: A. Joss, Verwalter des Bürgerheims Wädenswil, Telephon 956941

Zahlungen: Postcheck III 4749 (Bern) - Kassier: P. Niffenegger, Vorsteher, Steffisburg, Telephon 29 12

Teuerungszuschläge für Anstalten

Das Eidg. Kriegsfürsorgeamt teilt mit, daß der Teuerungszuschlag für Heime und Anstalten analog den Hotels nur 10% betrage. Wir ersuchen die Vorsteher um gefl. Kenntnisnahme dieser Vorschrift. E. G.

St. Galler Werkstätten für Mindererwerbsfähige

In der geräumigen Bahnhofhalle von St. Gallen findet ein mit offenen Augen wandelnder Beschauer dicht neben den Billettschaltern einen Schaukasten, der angefüllt ist mit allerlei niedlichen, bunt bemalten Holzarbeiten und Spielsachen. Alle diese Arbeiten stammen aus den St. Galler Werkstätten für Mindererwerbsfähige, die ihre Räumlichkeiten draußen am Rande der Stadt, in Bruggen, aufgeschlagen haben. Hier finden vor allem

Burschen mit körperlichen und geistigen Gebrechen Aufnahme und eine ihren Kräften angemessene Beschäftigung. Die Arbeitskräfte rekrutieren sich zum großen Teil aus der Stadt und der nähen Umgebung. Daneben finden in dem von Frä. Martha Müller vorzüglich geleiteten Internat auch Leute aus dem übrigen Kantons- teil eine liebevolle Aufnahme. — Die Holzbearbeitungs- abteilung steht unter der initiativen Leitung von Hrn. Dörig-Liniger und beansprucht das Hauptkontingent der Arbeitskräfte. Das Absatzgebiet der hier hergestellten Spielsachen und Dekorationsartikel erstreckt sich über die ganze Schweiz und der Beschäftigungsgrad dieser Abteilung steigt von Jahr zu Jahr in erfreulicher Weise. — Der Arbeitsstätte ist aber auch noch ein Websaal angeschlossen, welcher als Filiale der Basler Webstube geführt wird. Dieser Arbeitszweig umfaßt eine maximale Besetzung von 14 Handwebstühlen, wo- von im vergangenen Jahr deren 12 ständig in Tätigkeit waren. Die Arbeitsmöglichkeit ist also auch hier eine